

COMMUNE DE GRIGNON

**Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
Délibération n° 2020.02.18_08**

Le dix-huit février deux mille vingt à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal de la Commune de GRIGNON, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François RIEU, Maire, en session ordinaire.

Étaient présent(e)s (par ordre alphabétique des noms) : Madame BELLANGER Annette, Monsieur BINET Thierry, Madame BLANC Lina, Monsieur CARRABIN André, Monsieur CREMONE Michel, Monsieur DI MARTINO Carmelo, Monsieur DUMONT Pascal, Monsieur FERRONT Rémi, Madame GONIN JORQUERA Floriane, Madame MARTIN Stéphanie, Monsieur RIEU François, Monsieur RUFFIER Olivier, Monsieur TORDJMANN David *formant la majorité des membres en exercice.*

Était absent(e)s (par ordre alphabétique des noms) : Madame REGAZZONI Fabienne

Étaient excusé(e)s : Madame BUSALB Corinne (arrivée à 19 H 45) pouvoir à Madame BELLANGER Annette, Monsieur GHEZZI Rémi pouvoir à Monsieur TORDJMANN David, Madame GRAFF Séverine pouvoir à Madame BLANC Lina, Madame MOLLIER Annick pouvoir à Monsieur RUFFIER Olivier, Monsieur PAVIOL Franck pouvoir à Madame MARTIN Stéphanie

Secrétaire de Séance : Monsieur TORDJMANN David

Date de convocation : 10 février 2020

Nombre de Conseillers en exercice : 19 (dix-neuf)

Présents : 14

Votants : 18

Pour : 18

Abstention : 0

Contre : 0

Objet : Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : Annette BELLANGER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Vu la délibération n°20191112-14 prise par le Conseil municipal réuni le 17 décembre 2019 modifiant le tableau des effectifs communaux.

Vu l'avis favorable de la commission du personnel du 24 janvier 2020,

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

En conséquence, il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Considérant le départ de la secrétaire générale au 1^{er} avril 2020,

Considérant la publication de la vacance de poste enregistrée sous le n°07320191223633 au Centre de Gestion de la Savoie,

Considérant le recrutement d'un agent titulaire du grade d'attaché pour pourvoir au remplacement de la secrétaire générale,

Il est proposé de créer au 1er avril 2020 :

- 1 emploi d'attaché territorial

Madame Annette BELLANGER propose à l'assemblée d'adopter en conséquence le tableau des emplois suivant :

AGENTS A TEMPS COMPLET			
GRADE	EFFECTIF VOTE	EFFECTIF POURVU	Durée hebdomadaire de Service
ATSEM principale de 1ère classe	1	0	35
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	1	1	35
Agent de maîtrise	1	1	35
Adjoint technique Principal de 1ère classe	4	1	35
		1	35
		1	35
		1	35
Adjoint technique	1	0	35
Attaché	1	1	35
Rédacteur	1	0	35
Adjoint administratif Principal de 1ère classe	1	1	35
Adjoint administratif Principal de 2ème classe	3	3	35
			35
			35
AGENTS A TEMPS NON COMPLET			
GRADE	EFFECTIF	EFFECTIF POURVU	Durée hebdomadaire de Service
Adjoint technique	1	1	28
	1	1	12.5
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1	1	28
Adjoint technique principal de 1ère classe	1	1	28
Adjoint Administratif	1	1	28
Adjoint du Patrimoine	1	1	11.5

Equivalent temps plein :	17.9	14.9
---------------------------------	-------------	-------------

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 1^{er} avril 2020,

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de la Commune de GRIGNON, chapitre 012, pour les articles concernés,

Ainsi Délibéré, le jour, mois et an susdits
 Pour extrait certifié conforme,
 Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Sous-préfecture le (Voir cachet) :
 Et de la publication, le

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217301308-20200218-20200218-08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/02/2020

Affichage : 18/02/2020

Pour l'autorité compétente par délégation

A Grignon, le 18 février 2020

Monseigneur le Maire,
 François RIEU

